



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif du budget de la commune. Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune de Coimères.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2020 se sont élevées à **745 482,22 €**

013 – Atténuations de charges	20 878,64 €
70 – Produits des services	934,07 €
73 – Impôts et taxes	343 979,81 €
74 – Dotations et participations	298 047,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	48 654,46 €
76 – Produits financiers	2,31 €
77 – Produits exceptionnels	3 799,20 €
042 – Opérations d'ordre	29 186,73 €
Total	745 482,22 €

002 – Résultat de fonctionnement reporté (pour information) 94 986,77 €

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel à la suite des arrêts maladie.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements des concessions cimetière et les charges locatives.

Chapitre 73 : Parmi les recettes de ce chapitre, la plus importante reste celle de la fiscalité locale (256 116 €) ; les autres recettes de ce chapitre étant l'attribution de compensation de la CDC du SUD

GIRONDE (18 116,81 €), le FPIC - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – (22 272 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (47 475 €).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'État, dont la dotation forfaitaire (105 871 €), la Dotation Solidarité Rurale (137 033 €), la Dotation Nationale de Péréquation (26 680 €), l'aide pour le contrat aidé (4 960,16 €), ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations.

Le chapitre 76 concerne les produits financiers.

Le chapitre 77 comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations ainsi que des produits exceptionnels. En 2020, reprise de l'ancienne tondeuse (3 799,20 €).

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaire. Dans le cas présent, il s'agit des travaux réalisés en régie.

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2020 se sont élevées à **698 234,45 €**

011 – Charges à caractère général	169 227,43 €
012 – Charges de personnel	205 536,57 €
014 – Atténuations de produits	
65 – Autres charges de gestion courante	274 673,91 €
66 – Charges financières	23 143,63 €
67 – Charges exceptionnelles	1 500,00 €
042 – Opérations d'ordre	24 152,91 €
Total	698 234,45 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, etc...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses du personnel.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus (50 479,42 €), la contribution obligatoire du service incendie (12 334,50 €), les subventions de fonctionnement aux associations (5 077,50 €), la subvention au CCAS (3 800 €), le versement pour le fonctionnement du SIRP BROUQUEYRAN/COIMÈRES (194 510,68 €) et celui du SISS (7 895,97 €).

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend essentiellement les subventions exceptionnelles versées aux associations en difficulté durant le COVID.

042 – Opérations d'ordre : Reprise de l'ancienne tondeuse (3 799,20 €) et amortissements des immobilisations (20 353,71 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

RECETTES

Les recettes d'investissement 2020 se sont élevées à **620 068,62 €**

10 – FCTVA, taxe d'aménagement	53 464,51 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	
13 – Subventions d'investissement	21 011,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	521 440,20 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 152,91 €
041 – Opérations patrimoniales	
Total	620 068,62 €

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- la taxe d'aménagement pour **53 464,51 €**
- la subvention FDAEC versée par le Département de la Gironde pour **21 011 €**
- des emprunts pour les travaux de l'église et de la voirie (**500 000 €**) et la nouvelle tondeuse autoportée (**20 935,20 €**),
- un dépôt de caution pour l'entrée dans un logement communal (**505 €**)

Les opérations d'ordre (chapitre 040) comprennent la plus-value réalisée sur la reprise de l'ancienne tondeuse et les amortissements des immobilisations.

DÉPENSES

Les dépenses d'investissement 2020 se sont élevées à **582 434,54 €**

16 – Emprunts	80 909,11 €
20 – Immobilisations incorporelles	27 709,22 €
21 – Immobilisations corporelles	390 197,78 €
23 – Immobilisations en cours	54 431,70 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 186,73 €
041 – Opérations patrimoniales	
Total	582 434,54 €

Les principaux investissements réalisés en 2020 sont les suivants :

- Frais d'étude paysagère : 9 000,00 €
- Indemnité d'éviction O'Ben : 18 334,00 €
- Fin des travaux de l'église : 74 701,48 €
- Travaux dans bâtiments communaux : 12 989,05 €
- Travaux de voirie : 316 893,78 €
- Création de fossés : 2 143,44 €
- Pose d'une borne incendie aux Arramounets : 1 500 €
- Achat d'une tondeuse autoportée : 20 935,20 €
- Equipement d'un bureau à l'étage : 3 452,37 €
- Mobilier de la salle des fêtes : 11 840,16 €

Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société pour l'Observation et la Recherche) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 033-213301302-20210408-2021_009_1-BF

Ainsi, **38 958,77 €** de travaux et acquisitions sont reportés de 2020 sur 2021. Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2020 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **87 782,00 €** et correspondent aux subventions et au FCTVA 2020 restant à recevoir.